

Séances du comité/dates de certification



Les séances du comité 2010 se tiendront aux dates suivantes:

- **Le 27 avril 2010**
(remise des documents de certification jusqu'au 16 mars 2010)
- **Le 21 juin 2010** (séance informelle*)
(remise des documents de certification jusqu'au 27 avril 2010)
- **Le 16 septembre 2010**
(remise des documents de certification jusqu'au 5 août 2010)
- **Le 11 novembre 2010**
(remise des documents de certification jusqu'au 30 septembre 2010)

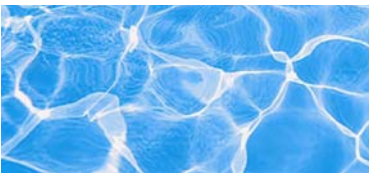
* Il n'est pas possible de faire (re)certifier les centrales hydroélectriques *naturemade star* lors de la séance informelle.

Tous les règlements et directives actuels se trouvent sur notre site internet www.naturemade.ch

Directives de certification

La version 1.8 des directives de certification fait foi à partir du 1.1.2010. Les systèmes de production de chaleur adoptés par le comité font maintenant partie de cette directive. Les factsheets obligatoires (certification des turbines de dotation, Fonds d'amélioration écologique, licence combinée pour les petits producteurs, certification groupée et simplification pour les petites centrales hydroélectriques) y ont aussi nouvellement été intégrés. La structure des directives a aussi été légèrement modifiée pour donner une meilleure vue d'ensemble - mais le contenu reste inchangé.

Nouveau règlement sur l'énergie de concession et de restitution



L'énergie de restitution et de concession fait maintenant partie de l'énergie nette. Par conséquent, le producteur règle la question de la plus-value écologique avec son partenaire contractuel, à savoir si ce dernier prétend à la plus-value écologique, ou si la plus-value est commercialisable pour le producteur. Ce règlement est valable à partir du renouvellement de contrat ((re)certification) avec le VUE.

Comme règlement détaillé, veuillez considérer le nouveau factsheet «Nouveau règlement sur la manière de procéder avec l'énergie de concession et de restitution lors des certifications naturemade» (en allemand).

Adaptation des directives de communication et de configuration

Le label *naturemade* est essentiellement promu par les membres de l'Association - sa diffusion dépend donc du large soutien des concessionnaires. Les concessionnaires sont maintenant tenus de faire apparaître les logos *naturemade* dans leur communication. Cette disposition sera applicable à partir du renouvellement du contrat avec le VUE.

Secrétariat VUE

naturemade



Nous déménageons!

Dès le 24^{ème} mars, le secrétariat du VUE sera établi à l'adresse suivante:

VUE Verein für umweltgerechte Energie
Molkenstrasse 21
8004 Zürich
Tel. 044 213 10 21
Fax 044 213 10 25



naturemade energie arena

-> Réduction des émissions de CO₂ et écologie - un conflit d'intérêt?

-> Concours prix naturemade 2010, pour les communes et les villes membres de l'Association Cité de l'énergie

10 novembre 2010
TRAFO à Baden